

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/La-sortie-du-nucleaire-marque-des,28990>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°57 > **La sortie du nucléaire marque des points !**

27 juin 2013

La sortie du nucléaire marque des points !

USA : le réacteur de Kewaunee ferme avec 20 ans d'avance !

Le site de production électronucléaire de Kewaunee, qui comporte un unique réacteur à eau sous pression fabriqué par Westinghouse, est situé dans le Wisconsin à 250km au nord de Chicago. Raccordé au réseau électrique en 1974, il sera définitivement fermé par son propriétaire, la société Dominion, pendant le second trimestre 2013, alors même qu'en février 2011, l'autorité de sûreté nucléaire américaine, la NRC, avait renouvelé pour 20 ans son autorisation de fonctionnement, jusqu'en 2033.

Notons avec amusement qu'il semble difficile de connaître la puissance exacte de ce réacteur. Dans son communiqué du 24/02/11, Dominion indique une puissance de 574 MW alors que son communiqué du 22/10/12 indique 556 MW. Quant à la base de données PRIS de l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique, elle indique 566 MW. Allez comprendre...

Mais voilà qui explique peut-être qu'on puisse lire, dans le communiqué de Dominion du 22/10/12, que "le risque associé à l'exploitation des installations nucléaires" figure au nombre des "incertitudes qui peuvent affecter sensiblement nos résultats effectifs et qui sont souvent au-delà de notre capacité de contrôle ou d'estimation précise" !!

Malgré l'autorisation de la NRC, dès avril 2011, Dominion décidait de mettre en vente le réacteur de Kewaunee ; le 22 octobre 2012, il annonçait sa décision de le fermer définitivement et de le démanteler, n'ayant trouvé aucun repreneur. Selon Thomas F. Farrell, PDG de Dominion, "cette décision est purement basée sur une analyse économique. Dominion n'a pas réussi à mener à bien son projet d'accroître son parc électronucléaire dans le Midwest afin de réaliser des économies d'échelle."

Rod Adams, promoteur du nucléaire au travers de son blog Atomic Insights, commente cette décision :

"[...] l'entreprise n'a pas non plus été capable de convaincre l'État du Wisconsin de mettre fin à son moratoire virtuel sur tout nouveau réacteur nucléaire. Ce moratoire virtuel, à l'instar des lois en vigueur dans à peu près vingt États du pays, n'interdit pas complètement de nouveaux réacteurs nucléaires ; il dit simplement qu'aucun nouveau réacteur nucléaire ne peut être construit jusqu'à ce que le gouvernement fédéral ait mis en place une installation opérationnelle d'entreposage à long

terme des déchets. Bien qu'il y ait eu une période au début des années 2000 pendant laquelle le gouvernement fédéral semblait progresser concrètement sur ce front, le "projet" actuel est moins avancé qu'il ne l'était en 1996."

À notre grand plaisir, Adams conclut : "Les forces du mal qui sont déterminées à rendre l'énergie nucléaire non rentable sont actuellement plus fortes que ceux d'entre nous qui sont déterminés à garantir que la population mondiale actuelle et future dispose d'une alternative viable, propre, abondante et fiable à la combustion aussi rapide que possible de la richesse que représentent les hydrocarbures stockés dans le sol."

Quant au blog Gen4.fr, il affirme "avoir pointé environ une trentaine de réacteurs américains (sur 104) implantés sur autant de sites de production à réacteur unique qui pourraient se retrouver éteints et démantelés si cette logique comptable s'étend".

Sources : dom.com, atomicinsights.com, gen4.fr

Royaume-Uni : abandon définitif d'un projet d'enfouissement nucléaire !

Le comté de Cumbrie et ses districts d'Allerdale et Copeland, qui forment la "côte nucléaire" sur laquelle est implantée l'usine de "retraitement" de combustible usé de Sellafield (l'équivalent britannique de La Hague), étaient jusqu'à récemment les dernières autorités locales de Grande-Bretagne encore engagées dans des études de faisabilité concernant l'implantation d'un site d'enfouissement de déchets nucléaires au Royaume-Uni.

Mais le 30 janvier, par un vote à 7 contre et 3 pour, les conseillers du comté ont voté pour l'abandon définitif des recherches préliminaires sur le territoire qu'ils administrent, après que des géologues indépendants ont apporté la démonstration que la géologie fracturée du comté était incompatible avec un tel stockage. Les organisations écologistes ont mené une campagne couronnée de succès, gagnant le soutien de la direction du parc national du Lake District et de centaines d'associations engagées dans la protection des paysages.

Le conseiller conservateur Eddie Martin, qui a voté contre le projet, a averti des risques dus à la radioactivité et du danger qui pèserait sur l'importante activité touristique de la région. Après le vote, il a déclaré : "La Cumbrie possède un paysage unique et mondialement renommé, qui doit être chéri et protégé. Bien que l'usine de Sellafield et le Lake District aient cohabité avec succès pendant des décennies, nous craignons que, si la zone devient connue dans la conscience nationale comme le lieu où sont enfouis les déchets nucléaires, la réputation du Lake District ne soit plus aussi résiliente."

Pour Stuart Haszeldine, géologue à l'université d'Édimbourg qui a joué un rôle éminent dans la mise au jour des risques, "C'est une politique à très courte vue qui a été adoptée, conduite en amenant les conseils locaux à se porter volontaires pour les mauvaises raisons : des incitations financières. De nombreuses informations ont été tues au cours du processus pour persuader les conseils d'accepter des sites techniquement inadaptés." Il rappelle que, dans les années 1980 et 1990, l'examen d'un premier site près de Sellafield avait coûté quelque 400 millions de livres sterling, avant d'être abandonné - déjà - à cause d'une géologie complexe et fracturée. Haszeldine ajoute : "Au bout du compte, croyons-nous dans une politique basée sur des faits ou bien dans un opportunisme politique qui exploite les communautés dont les opportunités économiques sont limitées ?"

Une question que devraient se poser, en France, tous les élu-e-s et citoyen-ne-s de la région de Bure !

Source : guardian.co.uk, 30 janvier 2013

Le village de Mandres-en-Barrois résiste à l'Andra

Le 13 janvier à Mandres-en-Barrois s'est déroulée une consultation "informelle" de la population. En majorité (50 contre, 35 pour), les habitants ont refusé de céder leur bois de la forêt Lejus contre trois parcelles situées à Bonnet, Amanty et Effincourt. Le conseil municipal a suivi cet avis majoritaire, en refusant le 15 janvier d'avaliser cet échange.

À la clé pourtant : 370 ha de forêt contre 220 seulement de forêt communale, un échange alléchant proposé par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs, l'Andra, dans le cadre du projet d'enfouissement de déchets nucléaires à Bure, dans le centre CIGÉO. Et l'Andra ne manquait pas de générosité dans son offre : facilités pour l'exercice de la chasse, promesse d'embauches, avantages financiers, etc.

L'Andra se voit donc contrainte de modifier son zonage ZIRA (Zone d'Intérêt pour des Recherches Approfondies)...

Sources : Journal de la Haute-Marne, CEDRA, Burestop

Bulgarie : la centrale de Belene à la poubelle

La droite et le centre-droit bulgares sont opposés à la construction à Belene de ce qui serait la seconde centrale nucléaire du pays. Mais le Parti Socialiste Bulgare et le parti nationaliste d'extrême-droite Ataka sont de fervents partisans du projet.

Lors d'un récent référendum en Bulgarie, 61 % des votants s'étaient prononcé en faveur de la relance du projet de centrale nucléaire à Belene. La participation (22 %) était toutefois trop faible pour que ce résultat soit contraignant, mais le sujet devait être remis dans l'agenda parlementaire.

Le GERB, le parti de Borissov, a proposé une résolution pour abandonner définitivement le projet de Belene, tandis que le Parti Socialiste proposait une résolution pour le relancer. Le 26 février, le parlement bulgare a voté pour l'abandon du projet par 114 voix contre 40.

Suite à ce vote, le projet de Belene ne peut plus revenir dans l'agenda parlementaire pendant au moins deux ans, et ensuite seulement après un référendum favorable. Cela ressemble bien à l'arrêt de mort de ce projet, une arlésienne dont on parle depuis les années 1980.

Néanmoins, le parlement bulgare a aussi recommandé que soit lancé un appel d'offres pour construire un réacteur additionnel sur le site de Kozloduy, qui abrite déjà deux réacteur en activité et quatre définitivement arrêtés. À suivre...

Source : novinite.com

Centrica se désengage des projets nucléaires britanniques

Le groupe d'énergie britannique Centrica, qui s'était allié au français EDF pour construire des centrales nucléaires en Grande-Bretagne, a annoncé le 4 février qu'il se retirait du programme en raison de l'augmentation des coûts et de retards dans le calendrier. Centrica a pris la décision de ne pas participer à la construction prévue de 4 nouveaux réacteurs EPR en Grande-Bretagne.

Afin de tenter de sauver le projet en trouvant les fonds qui lui manquent, EDF tente désormais de séduire le constructeur nucléaire chinois CGNPC.

En 2009, Centrica avait pris une option pour prendre une participation de 20% dans le projet de construction de nouvelles centrales sur le site de Hinkley Point C dans le Somerset (ouest de l'Angleterre) et sur celui de Sizewell C dans le Suffolk, dans l'est. Une option que le groupe renonce donc à exercer... Encore un coup dur pour EDF et pour le programme nucléaire britannique !

Sources : Centrica, Reuters

Espagne : la plus vieille centrale ferme par anticipation

Le 16 décembre 2012, la centrale nucléaire de Garoña, la plus vieille d'Espagne, a définitivement fermé.

Le gouvernement espagnol avait donné son feu vert à la prolongation de l'activité de la centrale jusqu'en 2019, soit pendant quatre années supplémentaires au lieu des dix réclamées par l'exploitant Nuclenor. Celui-ci avait renoncé en septembre à demander le renouvellement de son autorisation et décidé de fermer Garoña le 6 juillet 2013.

Mais finalement c'est dès mi-décembre que Nuclenor a mis fin à l'activité de cette centrale, construite en 1971. En effet, une nouvelle loi sur l'énergie taxe la production d'électricité et le combustible nucléaire, ce qui aurait impliqué un important surcoût pour l'entreprise, et réduit à néant la rentabilité de la prolongation de la centrale. Voilà donc une des plus vieilles centrales d'Europe définitivement débranchée !

Sources : nucnet.org, Corse Matin

Radioactivité dans l'eau : le Parlement européen bataille pour reprendre la main

Alors que la Commission européenne estime que le traité Euratom est la base juridique qui doit s'imposer pour traiter la question des niveaux de radioactivité admissibles dans l'eau potable, le Parlement européen lui a adressé un message très clair : la santé publique doit être traitée dans le cadre du Traité de Lisbonne, et doit donc faire l'objet d'une codécision par le Parlement et la Commission. Le Parlement a en effet adopté le 12 mars le rapport de la commission Environnement et Santé Publique, qui avait elle-même voté le 24 janvier une résolution en ce sens portée par l'eurodéputée écologiste Michèle Rivasi (également co-fondatrice de la CRIIRAD).

Pour Mme Rivasi, le Parlement a toute légitimité pour être associé à ces enjeux : "Les substances radioactives présentes dans l'eau potable, mais aussi les autres substances chimiques cancérigènes, sont des problématiques de santé publique et non seulement nucléaires. C'est pourquoi j'ai insisté pour que l'on change de base juridique : les activités pouvant entraîner une contamination radioactive et les niveaux admissibles de radioactivité doivent être contrôlés de manière démocratique. Il est donc indispensable que le Parlement européen soit directement associé à l'édiction des normes en la matière et que ses amendements soient enfin pris en compte dans les textes européens. La Commission des affaires juridiques a d'ailleurs rendu un avis allant dans ce sens, et si la Commission européenne conteste aux eurodéputés ce droit, j'envisage clairement de porter cet enjeu devant la Cour de Justice européenne.

[...] Enfin, nous avons revu et modifié les normes de radioactivité en tenant compte de la radioactivité naturelle et artificielle, et des populations impactées afin de mieux prendre en compte les populations critiques, à savoir les enfants. Ces nouvelles propositions permettent une meilleure évaluation des doses reçues par la population contrairement aux normes édictées par la Commission européenne".

Source : communiqués de presse de **Michèle Rivasi**, 24/01/13 et 12/03/13